

Service en ligne

## Votre Espace personnel Enim est doté de nouvelles fonctionnalités

### Domaine(s) :

- Employeur, L'Enim

**Accessible depuis la page d'accueil du site [www.enim.eu](http://www.enim.eu) [1], l'[Espace personnel Enim](#) [2] est le moyen le plus rapide, simple et efficace pour échanger et réaliser toutes vos démarches avec l'Enim.**

**Il est aujourd'hui doté de nouvelles fonctionnalités, principalement dédiées aux employeurs.**



**En tant qu'actif, pensionné ou employeur, soyez notifié et consultez vos nouveaux courriers ou documents dans votre Espace personnel Enim**

Il est désormais possible d'être notifié lors de votre connexion et de consulter vos courriers et documents transmis par l'Enim de manière dématérialisée directement dans votre [Espace personnel Enim](#) [2]. Plus rapide et plus pratique, ce nouveau service vous permet d'accéder à vos informations où que vous soyez, à tout moment.

Pour consulter vos notifications, cliquez sur la cloche située dans le menu à droite de votre [Espace](#)

[personnel Enim](#) [2]. Pour accéder à tous vos documents, rendez-vous dans l'onglet "**J'obtiens un document de l'Enim**".

### **Bon à savoir**

En 2025, si vous disposez d'un [Espace personnel Enim](#) [2], vous serez notifié de la mise à disposition de chaque nouveau courrier ou document par courriel et/ou SMS. Si ce n'est pas encore le cas, nous vous invitons à ouvrir le vôtre dès à présent pour faciliter nos échanges.

## **Employeur, consultez vos lignes de service déclarées**

Pour accéder à cette nouvelle fonctionnalité, rendez-vous dans le nouvel onglet "**J'affiche mes lignes de service**", accessible directement en page d'accueil de votre [Espace personnel Enim](#) [2].

Vous avez la possibilité d'affiner vos recherches grâce aux critères de sélection suivants :

- Le nom du navire,
- Le nom du [marin](#)  [3],
- Le numéro de sécurité sociale du marin,
- La période d'embarquement,
- Le genre de navigation,
- L'activité exercée,
- La fonction exercée,
- La catégorie.

## **Employeur, demandez l'affiliation d'un marin**

Demandez l'affiliation d'un marin directement depuis votre [Espace personnel Enim](#) [2] en utilisant le nouvel onglet "**Je procède à l'affiliation d'un marin**". Les formulaires en ligne y sont accessibles, et les données liées à votre entreprise, déjà connues par l'Enim, seront préremplies pour vous faire gagner du temps.

Pour tout savoir sur les conditions d'affiliation à l'Enim, rendez-vous sur [notre page dédiée](#) [4].

## **Employeur, téléchargez les décisions de [surclassement](#) [5] de vos marins**

Vous pouvez à présent télécharger les décisions de surclassement de vos marins via le nouvel onglet "**Je consulte mes décisions de surclassement**" sur la page d'accueil de votre [Espace personnel Enim](#) [2].

## **Employeur, accédez à un simulateur catégoriel**

Un simulateur catégoriel est désormais disponible pour les [déclarants assujettis à la DSN et les marins non-salariés](#) [6], le classement catégoriel étant désormais de votre responsabilité.

Cet outil, accessible dans l'onglet "**J'accède à la simulation catégorielle**", vous aidera à déterminer à partir d'un navire, les fonctions éligibles et les catégories associées (intégrant les surclassements attribués à vos marins).

## Employeur, consultez la liste de vos marins subrogés

Vous pouvez consulter la liste de vos marins subrogés en accédant à l'onglet dédié sur la page d'accueil de votre [Espace personnel Enim](#) [2].

Vous avez la possibilité d'affiner vos recherches grâce au nom du navire et à la période d'embarquement.

### Qu'est-ce que la subrogation ?

En cas d'arrêt de travail pour maladie de votre salarié et de maintien de son salaire par l'entreprise, la subrogation de salaire vous permet de percevoir directement les indemnités journalières qui lui sont dues.

## Employeur, changez de compte en un clic

Pour les employeurs possédant plusieurs numéros de SIRET pour une même entreprise, il est désormais possible de naviguer d'un [Espace personnel Enim](#) [2] à un autre en un clic, sans avoir à ressaisir votre numéro de SIRET et votre mot de passe. Cliquez simplement sur le bouton "**Choisir un SIRET**" situé en haut de chaque page de votre [Espace personnel Enim](#) [2].

### À noter

Ce bouton n'est visible que pour les employeurs disposant de plusieurs SIRET sous un même SIREN.

[En savoir plus sur l'Espace personnel Enim](#) [7]

**Mis à jour le** 16/12/24

**URL source:** <https://www.enim.eu/actualites/votre-espace-personnel-enim-est-dote-de-nouvelles-fonctionnalites>